



# L'ÂGE DE GLACE DANS LE LUXE



## Là où la médiocrité n'a pas de limite !

Janvier  
2023



Il semble que le manteau, l'écharpe, etc., fassent désormais partis de nos tenues d'hiver de travail ces dernières semaines !

Tandis que le gouvernement demande de faire des économies d'énergie, certaines enseignes descendent le thermomètre en deçà des préconisations de 19°C pour baisser leurs factures, au détriment de la santé et de la sécurité des salariées.

Le secteur de la parfumerie n'est pas épargné, puisque chez Nocibé, des salariées ont l'interdiction de mettre le chauffage en salle de pause, sinon la responsable menace de couper le fil du radiateur, malgré 14°C !

Idem chez April, où certaines doivent travailler à 9°C, soit 10°C de moins que les préconisations, les obligeant à revêtir pour tenue de travail : manteau, gants et écharpe.

Début décembre, la direction de Sephora a mis en place un challenge : Le magasin qui consommera le moins d'énergie recevra une carotte de 50 € ! Des salariées portant le sobriquet « d'Eco Héros », sont désignées pour faire appliquer les directives à leurs collègues !

**Nous rappelons aux directions des enseignes que l'employeur à l'obligation de veiller sur la santé et la sécurité de ses salariées et doit mettre en place des actions de prévention, d'information et de formation.**

Selon l'INRS, l'exposition au froid augmente le risque d'accident du travail et la dépense énergétique du corps, qui cumule ainsi, pénibilité et fatigue accrue, avec pour conséquences, des douleurs d'intensité divers, des troubles vasomoteurs et des TMS (Troubles Musculosquelettiques).

**En cas de non-respect des préconisations gouvernementales, n'hésitez pas à faire valoir votre droit de retrait prévu par le code du travail, si vous le jugez nécessaire.**



Madame, Monsieur,

Je vous informe que je fais valoir ce jour le « **Date** » à partir de « **Heure** » mon droit de retrait, en application de l'article L4131-1 du Code du travail.

En effet, bien que je vous aie alerté au sujet des températures en deçà des recommandations du gouvernement de 19°C, avec photo à l'appui des relevés de température, aucune disposition n'a été prise pour améliorer la situation.

Ces températures constituent un réel danger pour ma santé, puisqu'elles engendrent « **Décrivez les conséquences du froid sur votre santé** ».

Je me tiens à votre disposition pour reprendre mon travail dès que le risque sera supprimé.

Cordialement.

« **Prénom** » « **Nom** »  
« **N° et nom du magasin** »

**Modèle de mail à envoyer à la direction en cas de mise en œuvre de votre droit de retrait.**

(Copie aux Représentants du personnel + Inspection du travail + Médecin du travail)



**CONTACTER VOS REPRÉSENTANTES SUD**

Pour APRIL

**Caroline Gallien**

✉ sudaprilbeauty@gmail.com

Pour NOCIBÉ

**Noémie Bettache**

☎ 06 04 59 21 25

✉ sudnocibe@gmail.com